

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM TTC	FRANCHISES
ANNULATION DE VOYAGE		
Annulation pour motif médical		aucune
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie grave (y compris les rechutes ou aggravation d'Accident corporel ou de préexistant(e)), ou décès 		
Annulation pour causes dénommées :		
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages matériels graves • Vol dans les locaux privés ou professionnels • Votre convocation pour une greffe d'organe • Dommages graves à votre véhicule • Un accident ou une panne de votre moyen de transport • Votre licenciement économique • L'obtention d'un emploi salarié • Votre convocation à comparaître devant une juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif • Votre convocation à un examen de rattrapage • Le refus de visa touristique • Votre mutation professionnelle • La suppression ou la modification de la date de vos congés payés par votre employeur • Votre convocation pour une adoption • Annulation pour la séparation du couple • Le vol, dans les 48 heures précédant votre départ, de vos papiers • En cas d'émeute, attentat ou un acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 50 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour • Grève du personnel de la compagnie aérienne et/ou de l'aéroport dans les 72 heures précédent le départ • En cas d'annulation pour un motif garanti • Les frais de changement de nom 	50 000 € / personne 150 000 € / événement	Pour les Voyages jusqu'à 2 000 € / personne : 50 € / personne Pour les Voyages supérieurs à 2 000 € / personne : 100 € / personne
Annulation cas imprévus :	50 000 € / personne 150 000 € / événement	Pour les Voyages jusqu'à 2 000 € / personne : 5% du montant des frais d'annulation Pour les Voyages supérieurs à 2 000 € / personne : 10% du montant des frais d'annulation
DEPART OU RETOUR MANQUE		
Départ / retour manqué	1 500 € / personne 13 500 / événement	1 500 € / personne 13 500 / événement
BAGAGES		
Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport	AVEC JUSTIFICATIFS : 1 500 € / personne 7 500 € / événement SANS JUSTIFICATIFS : Montant forfaitaire de : 150 € / personne	Aucune
- Dont Objets de valeur en cas de vol caractérisé	Max 500 € / personne	50 € / personne
- Dont Objets personnels en cas de vol caractérisé	Max 1 000 € / personne	50 € / personne
Retard de livraison à l'aéroport de destination	AVEC JUSTIFICATIFS : 150 € / personne SANS JUSTIFICATIFS : Montant forfaitaire de : 50 € / personne	Seuil d'intervention : supérieur à 24h
Frais de réfection de documents officiels	200 € / personne	Aucune

GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM TTC	FRANCHISES
INTERRUPTION TOTALE DE SEJOUR		
Remboursement des prestations terrestres non utilisées (au prorata temporis)	10 000 € / personne 45 000 € / événement	Aucune
INDIVIDUELLE ACCIDENT		
Décès accidentel (assurés de plus de 12 ans)	16 000 €	Aucune
Infirmité permanente totale suite à accident Max par événement	76 500 € pour les mineurs 16 000 € pour les majeurs	Aucune
Aménagement du domicile et/ou du véhicule	10% du capital invalidité permanente suite à accident plafonné à 20 000 €	IPT ou IPP supérieure à 33 %
Indemnités journalières (uniquement pour les bénévoles)	15 € / jour - durée maximale indemnisation de 365 jours	Franchise absolue : 5 jours
OPTION PACK TRANSPORT		
Retard de transport (avion, train, bateau)	Montant forfaitaire de : 150 € / personne 1 350 € / événement	Seuil d'intervention : supérieur à 4h
Rachat de franchise : location de motoneige, quad, buggy ou jet sky	1 500 € / véhicule	Aucune
Garantie des prix : Surcharge carburant Hausse des taxes d'aéroport	50 € / personne Et 250 € / événement	Seuil d'intervention : minimum 25 € / personne